

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 29 mars 2023
D 2023-03-12

L'an deux mille vingt-trois le vingt-neuf du mois de mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Montesquieu-Volvestre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

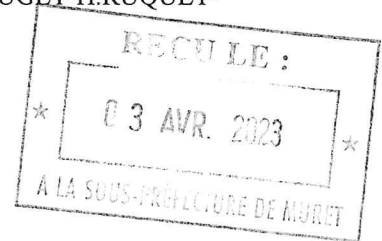
Date de convocation : Le 17 mars 2023

Présents : J.ANDREU-C.ANGLADE-G.BARTHET-J.BERDOU-L.BLANC-J.BOURHIS-P.CRABE-O.DUPUY-J.M.EYCHENNE-J.GUITTON BOUCART-A.LABORDE-F.PUGET-H.RUQUET-M.VARANDES.

Absents excusés : M.ANDRÉ-A.MATHIS-O.RIZZOLA-D.SOULA

Absents : C.KUBALA.

Secrétaire de séance : J.BOURHIS



Le quorum est donc déclaré atteint et le Conseil peut normalement siéger

OBJET : TARIF HORAIRE - SERVICE TRAVAUX MENAGERS

Monsieur le Président propose de réviser le tarif horaire du service de travaux ménagers pour l'année 2023.

Le tarif horaire 2022 s'élève à 18.30 euros. Monsieur le Président propose de porter ce tarif à 19.80 euros à partir du 1^{er} mai 2023.

Monsieur le Président rappelle que ce service n'intervient pas les dimanches et jours fériés.

Après délibération, le Conseil d'Administration :

Article 1 : de porter à 19.80 euros le tarif horaire du service de travaux ménagers, à compter du 1^{er} mai 2023.

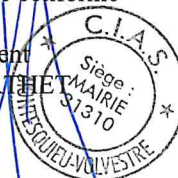
Article 2 : ce service n'intervient pas les dimanches et jours fériés.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	14
Suffrages exprimés	
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Le Président
Guy BARTHET



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous-Préfecture
Et publication ou notification du